

MARDI 14 JUIN 2016

SOMMAIRE

- 1) **Manifestation aujourd'hui**
- 2) **La CGT veut éviter...**
- 3) **La totale !**
- 4) **Contre le chantage patronal**
- 5) **Un "dialogue de sourds" selon elle**
- 6) **Au secours il est de retour...**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Loi travail. Manifestation nationale "énorme", selon la CGT



Philippe Martinez espère rassembler davantage de monde qu'au pic de la mobilisation, le 31 mars | Reuters

Pour la première fois en plus de 3 mois de contestation, les opposants au projet de loi travail vont converger mardi sur Paris pour une journée de "mobilisation nationale".

A ceux qui « spéculent » sur la démobilité, « nous allons faire la démonstration » d'une mobilisation « comme nous n'en avons jamais connue depuis quatre mois », a lancé samedi le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez.

Quelque 450 cars avaient été affrétés samedi en région parisienne, selon lui, pour que les contestataires puissent rejoindre le cortège dans la capitale, qui partira vers 13H15 de la place d'Italie pour rejoindre les Invalides, à l'appel de l'intersyndicale (CGT, FSU, FO, Solidaires, Unef, UNL, Fidl).

Des actions en province sont aussi prévues. Philippe Martinez espère rassembler davantage de monde qu'au pic de la mobilisation, le 31 mars, où près de 390.000 personnes avaient manifesté dans 250 villes, selon les autorités, 1,2 million selon les organisateurs.

Ne pas gâcher l'Euro

Des délégations de syndicats belge (FGTB), espagnols (CCOO et UGT), italien (CGIL), suisse (USS) devraient également se joindre à cette manifestation à Paris où, mardi, aucun match de l'Euro de football n'est programmé.

Alors que le texte arrive en séance publique au Sénat lundi, les manifestants ne désarment pas, demandant le retrait d'un projet jugé trop favorable aux entreprises, pas assez protecteur pour les salariés.

Ni retrait, « ni détricotage », martèle de son côté depuis plusieurs mois le gouvernement qui a eu recours à l'article 49-3 de la Constitution afin de le faire adopter sans vote à l'Assemblée nationale.

En plein Euro de football - une « fête populaire » que la CGT dit ne pas vouloir gâcher -, l'exécutif table sur le coup de barre à droite que le Sénat devrait apporter au texte pour rassembler son propre camp et faire reculer la contestation.

Et à quelques heures du coup d'envoi de l'Euro vendredi, la ministre du travail, Myriam El Khomri, s'est aussi dite prête à recevoir Philippe Martinez « dans la minute » - avant un rendez-vous prévu le 17 juin - si cela pouvait permettre de lever tous les blocages dans le pays.

« Je suis disponible », a rétorqué le lendemain l'intéressé. « Elle connaît mon numéro de portable »... « Nous assistons à un jeu de rôles où chacun prétend montrer ses muscles », commentait dimanche dans la presse le représentant de la CFDT, Laurent Berger, favorable au projet.

Perturbations

Pour cette journée de mobilisation, la pression viendra aussi des entreprises, où des mouvements de grève pour des raisons internes croiseront la contestation du projet de loi travail.

Les cheminots de la SNCF reconduisent eux régulièrement depuis le 1er juin un mouvement de grève, qui perturbe le trafic, pour défendre leurs conditions de travail et demander le retrait de la loi El Khomri.

Le secteur de l'énergie devrait être à nouveau touché, avec un appel à cesser le travail de trois fédérations (FNME-CGT, FO et la CFE-CGC). En province, cela pourrait à nouveau se traduire par des baisses de production et des passages d'abonnés en heures creuses, coupures de courant...

Du côté des déchets, le blocage de l'usine de l'incinération d'Ivry-sur-Seine/Paris 13 depuis deux semaines doit se poursuivre jusqu'à mardi.

Nettoyage à Paris

La Ville de Paris a « redéployé » son dispositif pour faire enlever les poubelles qui s'amoncelaient dans les rues de la capitale par des entreprises privées. Ce nettoyage avait porté ses fruits dans certains quartiers dimanche mais pas partout.

Une grève des marins CGT, lundi et mardi, devrait aussi affecter les compagnies Corsica Linea (ex-SNCM) et la Méridionale, qui desservent la Corse.

Du côté de la Santé, un appel à faire grève a été lancé contre la mise en place des GHT (groupements hospitaliers de territoire) modifiant l'organisation des établissements de santé, qui selon eux sont « liés » à la loi travail.

Enfin, sans lien avec la loi travail, les pilotes d'Air France qui s'opposent à une baisse de certaines règles de rémunération et réclament des garanties sur la pérennité de leur compagnie, ont prévu une dernière journée de grève mardi.



II) Loi El Khomri : la CGT veut éviter l'essoufflement de la contestation

Par Michel Noblecourt



Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, à la plateforme pétrochimique de Lavéra, à Martigues (Bouches-du-Rhône), le 11 juin. BERTRAND LANGLOIS / AFP

Baroud d'honneur ou rebond de la fronde ? A la veille de la manifestation nationale, mardi 14 juin, à Paris, organisée par les sept organisations syndicales – CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL – qui demandent le retrait de la loi travail, Philippe Martinez a mis la barre très haut. Dans Le Parisien du 11 juin, le secrétaire général de la CGT veut faire « plus fort que le 31 mars », journée qui a constitué le pic de la mobilisation, avec 1,2 million de manifestants à travers la France, selon les syndicats, et 390 000, selon la police.

La centrale promet un 14 juin « énorme ». Pour démentir ceux qui spéculent sur un essoufflement de la contestation, observé dans la plupart des secteurs où des actions ont été engagées, M. Martinez veut faire la démonstration d'une mobilisation « comme nous n'en n'avons jamais connu » depuis février.

La CGT a fait le maximum pour mobiliser ses troupes, même si elle reconnaît qu'elle a « un problème avec les patrons de compagnies de cars, qui ne veulent pas mettre de véhicules à disposition pour les manifs ». La mobilisation s'annonce forte même s'il y a peu de chances qu'elle atteigne les niveaux de la fronde de 2010 contre la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy où on avait compté, dans les dix manifestations organisées par tous les syndicats, entre 1 million et 3,5 millions de manifestants, selon les organisateurs, et entre 375 000 et 1,23 million, selon la police. La volonté affichée par les contestataires de ne pas perturber l'Euro de football pèse. « Je ne suis pas sûr que bloquer l'accès au stade pour les supporters soit la meilleure image qu'on puisse donner de la CGT », a déclaré M. Martinez, le 9 juin.

Clivage CGT-CFDT

Devant le trouble suscité par ses propos, M. Martinez a fait diffuser, le 10 juin, une note aux organisations de la CGT pour dénoncer « les manœuvres et provocations, tant gouvernementales que patronales ». « Ceux qui ternissent l'image de la France, souligne cette note que Le Monde s'est procurée, sont ceux qui, depuis des mois, refusent d'écouter les salariés et l'opinion publique. (...) Par son obstination et ses calculs politiques, [le gouvernement] porte l'entière responsabilité de la situation que connaît le pays. Non, le mouvement ne faiblit pas et notre détermination reste la même. »

La crise accentue le clivage entre la CGT et la CFDT. « Nous assistons à un jeu de rôle où chacun prétend montrer ses muscles, a déclaré Laurent Berger dans Le Journal du dimanche du 12 juin. Il y a d'un côté un gouvernement en difficulté, et de l'autre une organisation syndicale qui a voulu refaire son unité. » Pour le secrétaire général de la CFDT, « le projet de loi préconise le dialogue, mais il hystérise la société. Pierre Gattaz [président du Medef] y est autant opposé que la CGT. La méthode fut très mauvaise, elle n'a pas permis de donner le sens du projet ». M. Berger fustige des blocages venant de « salariés et

d'agents qui ne sont pas concernés par le projet de loi. Il ne faut pas non plus accepter la dérive de mouvements d'extrême gauche, qui saccagent les locaux de la CFDT ou insultent des salariés ».

Deux autres manifestations prévues

Comme si elles n'imaginaient pas que le 14 juin fasse reculer un gouvernement qui affiche son inflexibilité et n'entend pas retirer la loi travail – ou même suspendre le débat parlementaire pour renvoyer la balle aux acteurs sociaux comme l'a demandé François Hommeril, le nouveau président de la CFE-CGC, qui a ainsi rompu avec le camp des réformistes –, les sept organisations contestataires ont déjà programmé deux nouvelles journées d'actions les 23 et 28 juin. Mais, sur fond de mise en veilleuse des actions en cours, des tractations sont engagées pour trouver une porte de sortie avant que le débat revienne à l'Assemblée nationale, début juillet.

Les « sept » n'ont reçu aucune réponse de François Hollande à qui elles ont demandé un entretien afin de lui remettre les résultats de la « votation citoyenne » engagée dans les entreprises. Mais M. Martinez doit être reçu, pour la première fois depuis le début de la contestation, par Myriam El Khomri, vendredi 17 juin. A l'issue d'un entretien, le 10 juin, avec la ministre du travail, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a jugé Mme El Khomri « plus attentive » à ses propositions visant à faire en sorte que l'article 2, qui privilégie la négociation d'entreprise sur le temps de travail, ne consacre pas une inversion de la hiérarchie des normes, alors que, jusqu'alors, « le gouvernement ne voulait pas bouger ». Mais le leader de FO, dont le syndicat a du mal à être visible derrière la CGT, a prévenu : « On ne lâchera pas. »

lemonde.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Taxis, Air France, SNCF, ... la grève du mardi 14 juin s'annonce encore compliquée

Rédaction du HuffPost avec AFP



Taxis, Air France, SNCF, la grève de mardi s'annonce

LOI TRAVAIL - Les mouvements sociaux vont se poursuivre. D'Air France à la SNCF, en passant par les taxis, la nouvelle mobilisation à Paris mardi 14 juin contre la loi travail va être accompagnée de perturbations principalement dans la capitale.

AIR FRANCE

Air France "prévoit d'assurer près de 80% de ses vols" mardi, au dernier jour d'une grève qui mobilisera "27% de pilotes", indique la compagnie, les syndicats appelant à défendre l'emploi et les conditions de rémunérations.

Air France anticipe 85% de vols long-courriers, 80% de vols intérieurs et 75% de vols moyen-courriers de et vers Roissy Charles-de-Gaulle, sans exclure "des annulations et des retards de dernière minute", détaille-t-elle dans un communiqué.

DÉCHETS

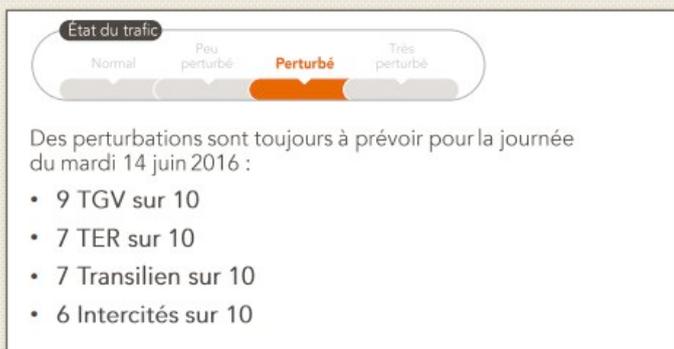
Le blocage de la plus importante usine d'incinération de la région parisienne, Ivry-sur-Seine/Paris 13, est reconduit jusqu'à mardi.

La situation de la collecte des déchets à Paris ne devrait pas être plus impactée qu'elle ne l'a été lundi grâce à une tournée supplémentaire mise en place dans l'après-midi pour résorber un résiduel de 133 tonnes de déchets, a indiqué la Ville. Quelque 22 camions-bennes ont été mobilisés alors que 10% des 4500 agents chargés de la

propreté dans la capitale étaient en grève.

SNCF

La grève se poursuivra aussi à la SNCF avec un trafic quasi normal sur les TGV (9/10 trains). Le trafic sera perturbé sur les lignes de TER et Transilien avec 7/10 trains. Seul 6 Intercités sur 10 circuleront.



SNCF Newsroom @SNCF_infopresse
Prévisions trafic du 14 juin : 9/10 TGV, 7/10 TER, 7/10 Transilien et 6/10 Intercités. <http://sn.cf/trafic14juin>
18:51 - 13 Juin 2016

TAXIS

Le mouvement de grève sera aussi alimenté mardi par plusieurs fédérations de taxis qui ont promis "des opérations coups de poing avec des blocages" notamment sur le périphérique parisien et aux abords des stades accueillant l'Euro 2016, rapporte FTVI.

Pour s'opposer à la loi Travail et la concurrence des véhicules de transport avec chauffeur (VTC), sept fédérations annoncent "un mouvement de grande ampleur" à Paris et menacent de mener des opérations "jusqu'au fin de l'Euro 2016".

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Contre une loi travail fondée sur le chantage patronal

gérard le puil



Lors d'un déplacement sur le site pétrochimique de Lavéra à Martigues (Bouches-du-Rhône), samedi, Philippe Martinez a prédit une mobilisation « énorme » contre le projet de loi travail. Photo : AFP

Le président de la République et son gouvernement comptaient sur l'Euro de football et sur le soutien des partis de droite pour mettre fin à la lutte contre la loi El Khomri.

La journée d'action de demain devrait montrer que le monde du travail refuse la précarisation croissante de l'emploi sur fond de chantage patronal permanent.

Demain sera un nouveau temps fort dans la lutte contre le projet de loi El Khomri, également désigné sous le vocable « loi travail ».

Ce lundi, le Figaro résume la position, face à cette loi travail, de quatre candidats déclarés pour la primaire de la droite en vue de l'élection présidentielle de 2017.

Le journal de Serge Dassault y ajoute celle de Nicolas Sarkozy pour qui « le Code du travail éloigne de l'emploi ceux qui n'en ont pas ». Alain Juppé, s'il est élu en 2017, compte faire « de l'accord d'entreprise la norme du droit commun de fixation des règles générales des relations du travail ».

C'est dire à quel point le projet de loi El Khomri lui convient. Le Figaro lui fait d'ailleurs dire qu'il est favorable à des référendums d'entreprises « dont le résultat aura force obligatoire ».

François Fillon dit dans le Journal du Dimanche (JDD) que le gouvernement de Manuel Valls « ne doit surtout pas céder ». Il veut, selon le Figaro, « aller jusqu'au bout de la logique » et « supprimer toute référence à la durée légale du travail ». Bruno Le Maire se veut original en préconisant que les start-up pourraient bénéficier d'un « e-contrat », signé pour « quelques semaines ou quelques heures ». Nous nous rapprochons ici du « contrat zéro heure » inventé en Grande-Bretagne. Ce contrat oblige les précaires à être suspendus en permanence à un téléphone portable qu'ils ne peuvent pas toujours se payer. A ce prix, ils peuvent savoir s'ils vont, ou pas, décrocher de une à quelques heures de travail dans la semaine.

Jean-François Copé veut un « grand soir du Code du travail ». Mais c'est pour le détruire puisque le référendum en entreprise doit, selon ce que le Figaro rapporte de son propos, avoir « le dernier mot dans les négociations sociales ». C'est par ce biais qu'il compte régler « une bonne fois pour toutes le débat d'une ringardise absolue qu'est celui des 35 heures ». Dans leur surenchère sur le thème du « plus à droite que moi tu meurs », les candidats de l'ex UMP devenu LR en oublient les inquiétudes que même leurs électeurs peuvent ressentir face à la destruction du Code du travail. Cette faille n'a pas échappée à Marine Le Pen, qui, à la pêche aux voix, dimanche sur France 3, a demandé le retrait d'un projet de loi El Khomri qui « n'a pas lieu d'être ».

Dimanche, dans un entretien accordé au JDD, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, tentait péniblement de renvoyer dos à dos les syndicats de salariés qui s'opposent à ce texte et le patron du MEDEF. Selon lui « le texte a largement évolué en faveur des salariés grâce à notre action ». Mais il ne tente aucunement de le démontrer. Il préfère suggérer qu'il est devenu indispensable parce que « nous vivons des mutations que personne n'a expliquées ». Voilà pourquoi, selon lui, « que l'on s'arc-boute ou que l'on critique le Code du travail, il faut le faire évoluer pour qu'il reste protecteur face aux changements des emplois et du travail ».

Mais en quoi le projet de loi El Khomri resterait-il protecteur pour les salariés ?

Laurent Berger n'accorde pas la moindre réponse à cette question légitime. Et pour cause. Il faut lire les réponses du secrétaire général de la CGT Philippe Martinez questionné samedi par les lecteurs du Parisien pour se rappeler de quoi il retourne.

Répondant à une première question, il déclarait : « la colonne vertébrale du projet de loi va remettre en cause un principe essentiel du droit du travail : la hiérarchie des normes. Aujourd'hui, il y a un Code du travail qui s'applique à tous, puis des conventions collectives signées au niveau de chaque branche, et, enfin, il y a des accords d'entreprise. Le principe de la loi El Khomri c'est d'inverser cette hiérarchie.

Le Code du travail et la convention collective resteront une référence, mais une loi différente pourra s'appliquer dans les entreprises. Sur la majoration des heures supplémentaires, par exemple, la loi prévoit qu'elles sont majorées de 25%. Demain, avec cette loi, on pourra décider que dans tel endroit, elles seront payées 10% de plus, et dans telle autre 15 ou 20%. Plus les accords d'entreprise seront bas, plus on fera pression sur les salariés ».

En réponse à une autre question d'un lecteur du Parisien, Philippe Martinez ajoutait : « le dialogue social il existe. La question est : dans quelles conditions on négocie et la négociation est-elle loyale ? Vous avez vu ce qui s'est passé chez Smart, c'est typiquement ce que pourrait donner l'application de l'article 2 : la possibilité, pour les employeurs, de négocier le passage aux 39 heures payées 35. On dit aux salariés que c'est une négociation, mais si vous n'acceptez pas, on ferme l'entreprise. C'est du chantage ».

Ajoutons que ce type de chantage s'exerce déjà. Il est notamment pratiqué par les centrales d'achat de la grande distribution dans les négociations commerciales annuelles sur les prix d'achat des produits alimentaires et autres sur leurs fournisseurs.

Depuis la mise en place du Contrat Investissement Compétitivité Emploi (CICE) qui ristourne de l'argent public aux entreprises pour les rendre plus compétitives, les centrales d'achat leur demandent souvent des baisses supplémentaires de prix à hauteur de 50% des sommes perçues au titre du CICE.

On imagine à partir de ce précédent comment les donneurs d'ordre que sont les multinationales qui font travailler les PME dans des tas de secteurs se serviraient de l'inversion des normes pour maintenir une pression permanente sur leurs fournisseurs afin d'obtenir des baisses de prix. Ces multinationales demanderaient à leurs fournisseurs de se payer sur les « bêtes de somme » que deviendraient les travailleurs une fois démantelé le Code du travail.

Que les candidats de la droite à l'élection présidentielle ne veuillent pas voir cela est assez normal. Que le secrétaire général de la CFDT campe sur la même position est assez incompréhensible quand 7 organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens demandent le retrait de cette loi. Comme l'a rappelé Philippe Martinez, hier matin sur Europe 1, « il y a aussi des débats au sein de la majorité présidentielle ou ce qu'il en reste. Il y a des députés socialistes qui disent qu'il faut discuter, trouver une solution. Pour l'instant, ceux qui ne veulent pas discuter, c'est le gouvernement, le président de la République, le Premier ministre, la ministre du Travail ».

Avec l'appui des candidats de la droite à l'élection présidentielle.

L'Humanité.fr



LAPRESSEENREVUE.EU

V) Loi travail : « Ça ne s'appelle pas du dialogue social mais du dialogue de sourds », s'agace Marie-Noëlle Lienemann

<http://dai.ly/x4g5wvx>

Alors que l'examen de la loi travail a débuté au Sénat, la sénatrice PS de Paris, Marie-Noëlle Lienemann, fustige une loi qui « rompt avec une certaine tradition républicaine » et un « dialogue de sourds » entre gouvernement et syndicats.

Interrogée au micro de Public, Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice PS frondeuse, fustige une loi « totalement opposée à ce que nous avons toujours dit, défendu ». « La loi El Khomri non seulement elle n'est pas de gauche, mais elle rompt avec une certaine tradition républicaine qui vise à considérer que la loi est supérieure au contrat », martèle la sénatrice. Pour elle, « quand il y a contrat, il vaut mieux que le contrat soit au niveau des branches c'est-à-dire là où il peut y avoir un équilibre de l'intérêt général et pas au niveau de chaque entreprise - non pas que le dialogue social est illégitime en entreprise. On ne peut pas mettre les salariés sous la pression d'accepter des choses dérogatoires parce qu'il y a une conjoncture dans leur entreprise qui pourrait poser problème et amener qu'il y ait une forme de dumping social qui s'installe en France », détaille-t-elle.

Et celle qui a voté un amendement de suppression de l'article 2 explique son choix. « Le texte de la motion majoritaire du Parti socialiste refuse la remise en cause de la hiérarchie des normes. » Elle décrit une « grande fronde » à gauche face à ce texte. « On est sur un certain nombre d'amendements de remise en cause de l'article 2 ou 30. On est assez nombreux à être signataires et à contester cette loi, à essayer de la faire reculer au maximum et montrer surtout qu'elle n'apporte en rien une réponse à la compétitivité à l'emploi ».

Les sujets de discordes entre Marie-Noëlle Lienemann et l'exécutif sont nombreux. Parmi eux, le gouvernement fait preuve d'une grande

hypocrisie dans sa volonté de dialogue social avec les organisations syndicales, estime-t-elle. « On ne peut pas parler de négociation sociale et refuser aux syndicats des négociations. Dire à monsieur Martinez et monsieur Mailly 'd'accord pour discuter mais on ne remet rien en cause de notre point de vue' qui est un point de vue minoritaire dans notre pays. Ça ne s'appelle pas du dialogue social mais du dialogue de sourds. »

publicsenat.fr

VI) De Hollande à Colombey à Guaino candidat à la primaire : pourquoi cette envie de gaullisme aujourd'hui ?

De François Hollande en visite à Colombey-les-Deux-Eglises à Henri Guaino qui a annoncé ce lundi sa candidature à la primaire de la droite en passant par le Front national, l'héritage gaulliste est de plus en plus revendiqué.



Claire Andrieu
Claire Andrieu, est une historienne française spécialiste de l'histoire politique de la France contemporaine. Elle est professeur des universités à l'Institut de Sciences Politiques de Paris et membre du Centre d'Histoire de Sciences-Po.

Atlantico : De François Hollande en visite à Colombey-les-Deux-Eglises à Henri Guaino qui a annoncé ce lundi sa candidature à la primaire de la droite en passant par le Front national, nombreux sont ceux qui se réclament du Général de Gaulle. Que signifie ce retour

au gaullisme ? De quoi est-il le symptôme ?

Claire Andrieu : Je ne suis pas certaine qu'il s'agisse véritablement d'un retour. La référence à de Gaulle a toujours été présente dans la vie politique.

Rappelons que le général de Gaulle est l'un des trois ou quatre personnages de l'histoire de France les plus populaires, aux côtés de Napoléon Bonaparte, Jeanne d'Arc et Louis XIV. Son influence sur le discours politique français a donc toujours été assez prégnante.

Charles de Gaulle est un personnage hors du commun, notamment en raison des responsabilités qu'il a volontairement assumées durant deux crises graves. Il était là pendant la Seconde Guerre mondiale, mais pas seulement, puisqu'il était également présent au moment de la guerre d'Algérie. Aujourd'hui, notre pays connaît une période de tensions générée à la fois par une grave crise économique et par une seconde crise de type guerrier mais inédite dans ses origines et ses modalités. Il est logique que les responsables, mais aussi les candidats aux responsabilités, cherchent des réponses dans le parcours du général de Gaulle.

La référence à l'Histoire est comme un réflexe en politique, en France du moins. De Gaulle lui-même raisonnait de cette manière. En 1940, il s'appuyait sans le dire sur son expérience de la débâcle allemande de 1918 pour voir plus loin. Le général de Gaulle avait vécu cette défaite de l'ennemi dans un camp de prisonnier où il avait accès à la presse allemande. Il a assisté à cette débâcle, a étudié la décomposition du gouvernement allemand et en a tiré un livre, *La discorde chez l'ennemi*, publié en 1924. S'appuyer sur un précédent historique, en politique, est presque devenu un automatisme. Que les hommes et les femmes politiques contemporains le fassent aujourd'hui me semble naturel, c'est un trait de la culture politique française, qui s'appuie beaucoup plus sur l'Histoire que ce n'est le cas dans d'autres pays. L'Histoire offre un levier pour réfléchir et, dans cette démarche, s'exerce une comparaison implicite. On peut bien sûr la juger boiteuse, mais tout raisonnement repose sur une relation entre plusieurs éléments et plusieurs faits.

Pourquoi ce besoin d'aller se ressourcer auprès du mythe de Gaulle se manifeste-t-il ? Dans quelle mesure ce retour au gaullisme traduit-il un manque de charisme et d'idées des figures politiques actuelles ?

Chacun voit le Général de Gaulle à son heure, à son clocher. Compte-tenu de la stature du personnage, il n'est pas surprenant que les différents acteurs politiques cherchent à s'appuyer sur lui, à le ramener à leur propre camp. On peut, par ailleurs, trouver des points communs avec des gens qui en sembleraient pourtant éloignés : prenons le cas de l'Europe, par exemple. Sans être opposé à la construction européenne, Charles de Gaulle était souvent critique à l'égard des modalités de sa construction. Cela permet à des personnalités comme Jean-Luc Mélenchon ou Marine Le Pen, qui adoptent également une attitude critique à l'égard de l'Union Européenne, de l'instrumentaliser. Chez des personnalités comme François Hollande aujourd'hui, il me semble que la référence à de Gaulle s'ancre davantage dans une sorte de tradition nationale. Cette dernière souligne le fait que de Gaulle a créé le consensus – au moins de 1943 à 1946 – or dans l'histoire de France, les périodes de consensus ne sont pas très fréquentes. Cette idée de consensus ouvre une voie vers la majorité en démocratie. Dès lors il n'est pas surprenant que de Gaulle devienne un personnage intéressant à rallier à soi, particulièrement en période pré-électorale.



A Suivre...
La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog

www.overblog.com

A Suivre...
La Presse en Revue

LAPRESSEENREVUE.EU